

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

DÉLIBÉRATION n° B2025/091

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

Absents excusés : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Maurice LOUDET, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Objet : Finances – Aide au projet DALIA

Le projet DALIA (dispositif ambulatoire libéral innovant d'accès aux soins) a pour objectif de mettre à disposition d'une population en déshérence médicale un dispositif d'accès aux soins soit dans le cadre d'un suivi de prise en charge programmée soit pour des patients atteints de maladie(s) chronique(s).

Ce dispositif part du constat suivant : l'offre médicale diminue fortement et il y a peu d'espoir que la tendance s'inverse pour l'avenir, et en parallèle, le nombre de patients en ALD ne cesse d'augmenter.

L'ambition du projet DALIA est de proposer un dispositif souple et agile pour répondre à cette problématique. C'est un dispositif de crise pour faire face à la pénurie des médecins du territoire. Il va reposer notamment sur la mobilisation de 6 médecins, ainsi que 2 infirmiers en pratique avancée.

Pour le portage du projet DALIA, une association Loi 1901 a été privilégiée pour sa simplicité et sa rapidité de création. Il s'agit de l'association DISPOSITIF AMBULATOIRE LIBERAL INNOVANT D'ACCES AUX SOINS HAUTES-PYRENEES qui est active depuis le 28 avril 2025.

Plusieurs COPIL ont été organisés avec une association d'acteurs, de partenaires ou de représentants des usagers. La CCPL a été invitée à participer à chaque COPIL.

A ce stade, la recherche de locaux susceptibles d'accueillir ce dispositif innovant a été initiée et le choix a été porté sur l'hôpital de Lannemezan. La location des locaux a été privilégiée car l'idée est que Dalia réponde à une crise et que cela ne se pérennise pas.

La CCPL est sollicitée pour apporter une aide au titre de sa compétence développement économique, afin de soutenir la mobilisation sur le territoire des professionnels de santé essentiels au dispositif.

Le montant de la participation de la CCPL n'étant pas encore finalisé, il est proposé au bureau de valider le principe de l'aide économique sous forme de subvention au dispositif DALIA qui sera déployé sur l'hôpital de Lannemezan.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- De valider le principe d'une aide financière sous forme de subvention destinée à soutenir la mobilisation sur le territoire de professionnels de santé dans le cadre du dispositif DALIA, au titre de la compétence développement économique,
- Dit qu'un prochain Bureau délibérera sur le montant de cette aide, en concertation avec les autres partenaires du projet, et dans la limite des crédits ouverts au BP 2025.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Publiée le 11 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250527-2025-091B-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.